L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

SAMEDI, No 73, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 7 MARS

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR

MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

PREMIÈRE PARTIE.

LE FAVORI.

XIII. (suite).

LA CITADELLE DE GLATZ.

Léo courba silencieusement la tête, un soupir fut toute sa réponse.

—Ah! reprit Trenck, ton amitié lisait dans l'avenir... Toi comme moi ne m'ont pas manqué, et quand je me trompe n'a-t-elle étaient inutiles, tu y a empiété en payant de ta personne

—Assez, assez, ami, tu exagères, tu l'abuse...

—Non, non!... n'en fais plus mystère: sur tous les chemins de mon cœur pénélleux, je retrouve ta trace fraternelle... Et pourquoi le cacher la plus longuement?... Dans cette plaine de Schwednitz, où je gisais ensanglanté, c'est toi qui m'as ramassé parmi les morts, ce sont tes soins qui m'ont rendu la vie. C'est toi, te dis-je! Je te vois encore, assis à mon chevet: c'est que j'ai été en péril: te dérobait à ma reconnaissance, le jour où j'étais sauvé... Ah! Léo! Léo!... que ferais-je pour m'acquitter...

Le jeune homme lui reprit la main et la serra, et, étendri.

—Ne pouvant disposer de ton cœur tout entier, prononça-t-il avec une expression singulièrement ardente, tu n'y garderas une place, et quelque soit maintenant, je ne me plaindrai pas.

—Ah! mon ami, mon frère! s'écria Trenck en l'attirant sur son sein, sans pouvoir retenir ses larmes d'attendrissement, la première, la plus large place sera toujours pour toi!

Cependant, le jour, un de ces sombres jours d'hiver, si vite écoulés, commençait à tomber, et l'on distinguait au loin les trompes de victoire sonnant la victoire et annonçant la fin de la chasse.

Il faut partir, dit Frédéric avec un frémissement douloureux

—Déjà!... et je n'aurai rien pu faire, sinon pour abréger, du moins pour adoucir ta captivité!

—Non! répondit Trenck, tu n'emporteras pas ce regret, car tu peux me rendre encore un de ces services qu'il me vie tout entière ne suffirait pas à payer.

Parle!

Trenck plongea la main dans sa veste; il prit un petit objet, qu'il tendit à son ami. Ce qu'il ne portait pas d'adresse, et cependant il lui dit:

—Tu me pour qui est ce message!

—Je le sais, répondit le jeune homme en le prenant avec vivacité.

—Toi seul peut le remettre à sa destination. Il y aura des obstacles à vaincre, des dangers à courir, sans doute, mais quelque chose qui soit vu, une seule personne doit le recevoir de la main

—Elle le recevra: compte sur moi.

Après une nouvelle accolade interrompue par l'apparition des chasseurs, le prisonnier s'éloigna en jetant un dernier regard à celui sur Léo, qui le vit avec accablement se perdre dans les détours de la forêt.

XIV.

LE BAUT FÉRIBLEUX.

Cinq grands mois s'étaient écoulés depuis l'entrée de Frédéric de Trenck dans la citadelle de Glatz, lorsque le traité de Dresde vint mettre fin à la guerre. Par ce traité, l'impératrice Marie-Thérèse concédait au roi de Prusse la possession définitive de la Silésie.

L'armée fut démobilisée dans tout le territoire de la monarchie; les garnisons de Glatz ne furent renforcée comme les autres, et le général Lamotte Fouqué fut nommé gouverneur de la place et de la ville.

Le colonel Pisani, confirmé dans son poste de commandant de la citadelle, eut sous ses ordres cent vingt hommes, un adjudant, quatre lieutenants et un nombre double de sous-officiers.

Avant d'aller plus loin il est bon d'expliquer que la garnison des forteresses était fort mal composée. Des soldats de toute les corps y étaient envoyés à la suite de quelque faute commises dans le service, absolument comme on envoie aujourd'hui aux soldats dans les compagnies disciplinaires d'Afrique.

Les officiers eux mêmes étaient d'assez mauvais sujets, et ils ne se trouvaient, à la rigueur, possibles d'aucune punition, ils n'en étaient pas moins mal notés dans l'esprit de nos chefs, en raison de leur humeur irrégulière, de leurs querelles et de leurs duels.

Dès les premiers jours de l'arrivée du général Lamotte Fouqué, tout changea d'aspect autour de Trenck. Nous n'avons pas oublié que cet officier supérieur avait aussi connu notre baron à Koenigsberg, où il avait montré à son égard fort peu de bienveillance.

Le souvenir d'une blessure reçue dans une rencontre avec le père de Frédéric n'était pas étranger à ses prévisions.

Le fataliste voulut que tout se résolut pour la guerre contre ce nom de Trenck. Ainsi, en prenant possession du poste très manuable de Glatz, non seulement sa haine se ranima contre Frédéric, mais elle s'accentua d'un ressentiment plus vrai contre le pauvre François, qui lui avait enlevé tous ses bagages dans la dernière campagne.

Pour lui, qu'importait pas et ne se souciait pas d'être dans le secret du roi. Frédéric avait bel et bien traité son payé, et entretenu des relations avec cet ennemi personnel, chef de pil lards et de bandits.

Avec de telles dispositions, Lamotte-Fouqué n'était pas d'humeur à ménager son prisonnier. Ainsi toutes les immunités dont l'avait laissé jouir le colonel Pisani lui furent-elles retirées brusquement.

Plus de visites étrangères, plus de festins, plus de promenades en dehors des glacis!

Le vieux Keller lui-même fut remercié à Koenigsberg, sans obtenir la permission de faire ses adieux à son maître, sans que celui-ci put le charger d'une lettre pour sa mère. Tout au plus lui donna-t-on le vieux serviteur emmener les deux chevaux qui appartenaient à Trenck.

Le jeune baron fut astreint à la ration du simple soldat; déposa les accords des trois quarts livres pour passer son temps. Quant au logement, on substitua à sa chambre d'officier une cellule froide et nue, dans une tour garde à par un poste nombreux.

Eh bien! cette réclusion rigoureuse offrait encore une espèce de bon côté. La citadelle de Glatz, entourée d'un double rang de fortifications, se trouvait au sommet d'une élévation, et, de sa fenêtre garnie de barreaux, Trenck dominait d'un vrai immense et magnifique. Il dominait la ville et la campagne, son regard pouvait atteindre jusqu'aux frontières de Bohême, au-delà desquelles l'horizon lui montrait la liberté.

Cependant, de n'était pas de ce côté que se portait de préférence son observation, son chagrin cruel de posséder. Il était surpris au milieu des inquiétudes causées par la longue absence de Léo. Tourmenté par l'appréhension de quelque nouveau malheur, par la crainte d'y avoir porté son ami, il épiait anxieusement son retour à travers la sinuosité de la ville.

Les jours se succédaient monotones, implacables, et Léo ne reparaissait pas.

Agité par la fièvre de l'impatience, exaspéré par les procédés inqualifiables du gouverneur, Trenck sentit à la fin fermenter en lui de nouveaux élans de révolte, et, pour la première fois, son regard, en franchissant le panorama de la ville, arrêta sur les terres autrichiennes, avec une attention où perçait l'idée de gagner ce sol hospitalier.

Du moment qu'on le guindonner, lui apportant un nouveau projet.

Malgré cela de nouveau, il courut à la fenêtre, mais Léo avait disparu.

Il revint, s'assit un moment d'un air distrait. Léo l'avait-il compris? Dans le cas contraire, il allait lui faire quelques insistantes en apparence, avec le double but de ne pas éveiller les soupçons et de laisser le temps à son ami de s'éloigner. Mais il en était pas l'apparence d'un tel moment de son ami, que celui-ci ne quitta pas la chambre.

Le temps pressait. Irrésistiblement par son désespoir, le prisonnier allait se rapprocher de la porte pour frapper. Le geôlier en laissait plus la clé dans les portes de la tour, le moindre prétexte allait amener de la défection.

Trenck prévoyait bien, mais une autre opération. Il était de son conseil, il le disposa en lui-même à la mettre à exécution.

Il se rapprocha de la porte, et, d'une voix forte, il appela le geôlier.

Celui-ci ne répondit pas.

Il appela encore, et, cette fois, il entendit le bruit de la clé dans la serrure.

Le geôlier parut.

—Que veux-tu? dit-il.

—Je suis retenu par ce bourbier.

—Si près du port!... Du courage!

—Non, plus je lutte, plus j'enfonce.... je suis perdu.

—Oh! mais c'est impossible!.... Attends, je cours à ton aide.

Et comme le brave jeune homme se disposait à descendre la paroi glissante,

—Arrête! arrête! lui cria Frédéric d'un ton d'autorité; je te portrais avec moi! N'en fais rien, si tu m'aimes!

—Chut! murmura Léo.

—Oui, ce bruit d'armes; ces lumières qui approchent.... Tu te perdrais sans me sauver, te dis-je!

—Malheur! malheur! soupira Léo, sans se décider à quitter la place d'où il entendait la voix de son ami, dont il ne distinguait qu'à peine le haut du corps, car l'obscurité la plus complète les environnait et les cachait aux regards de la citadelle et des murs se laissaient deviner.

—Léo, répondit Trenck d'une voix épuisée, de moins ne t'éloigne pas sans me donner ta lettre.... Par grâce.... es lettre!

Le gémissement était devenu si douloureux, si déchirant, que le jeune homme, ému jusqu'aux larmes, se hâta de tirer de son sein la lettre qu'il avait reçue de Mme Elisabeth Trenck, et la jeta à son ami.

Celui-ci la saisit, la mit dans sa poche, et, sans prononcer un mot, il s'éloigna.

Il était temps. Le geôlier, qui avait entendu les cris de Trenck, arrivait à la porte.

—Qu'as-tu donc? demanda-t-il.

—Rien, répondit le prisonnier, qui s'était jeté sur son lit, et qui feignait de dormir.

—Rien, répéta le geôlier, qui ne se donna pas la peine de regarder dans la chambre, et qui se retira.

Trenck avait gagné du temps, mais il ne savait pas encore comment il en profiterait.

Il se mit à marcher à grands pas dans sa cellule, à se heurter aux murs, à se briser la tête contre les barreaux de la fenêtre, à se rouler sur le sol, à pousser des cris inarticulés, à se tordre les bras, à s'arracher les cheveux, à se déchirer la poitrine avec les ongles, à se mordre les mains, à se faire tout le mal qu'il pouvait se faire.

Puis une étoile se parut à nu ciel; des nuages épais couvraient sa torrens; la sentinelle se tenait blottie dans sa guérite.

Trenck arracha le grillage de sa fenêtre, fixa solidement au corde de matelas aux rudiments des barreaux, et s'étant recommandé à Dieu par une ardente aspiration, s'élança dans le vide, le long du câble improvisé.

La voix du vent qui se brisait aux angles des remparts, le bruit de la pluie tombant avec force, sacrifiaient les chocs de ses souliers et de son corps contre la muraille. Grâce à la vigueur de ses bras, il arriva sans accident jusqu'au sol.

S'étant assuré que la sentinelle ne se doutait de rien, il gagna en rampant la seconde enceinte. Elle n'était pas trop élevée, il était grand, l'escalade ne fut pas très difficile.

Là, il appela à son aide ses facultés gymnastiques et sauta résolûment dans le fossé.

Un pas encore, et le rebord une fois gravi, il était libre!

Par malheur, il n'avait pas prévu que la pluie, qui l'avait jusque-là si bien secondé, pouvait lui susciter des entraves. Il s'en aperçut trop tard.

L'énorme quantité d'eau reçue dans ce fossé avait détrempé la consistance et la boue sèche qui en composaient le fond. Par la pesanteur d'une chute aussi élevée, il y enfonça jusqu'à mi-cuisse et se consuma en efforts impuissants pour en sortir. Chaque mouvement ne faisait que l'y enfoncer davantage, et ce se débattant, en tintant contre ces obstacle, il glissait, trébuchait et achevait de se couvrir de l'épaisse et fatale vase.

Et la barge était là, visible à travers l'obscurité, des amis de quelques pas, mais inaccessible pour lui! Une telle détresse se devine plus aisément qu'on ne la dépeint.

Pour comble de disgrâce, cette chûte effroyable avait fait un tapage au quel il n'était pas trop violent pour échapper à l'oreille du factionnaire. Celui-ci poussa son cri d'alerte, et ce ne tarda pas à distinguer le mouvement des soldats du poste préparant leurs fusils et leurs armes.

Trenck ne se dissimula pas qu'il était perdu. Mais tous les naufragés, dans leur perdition, ont un nom qui leur vient aux lèvres, un génie supprême qui les invoquent.

L'idée de son jeune ami remplissait tellement sa pensée, que ce fut celui qui lui vint.

—Léo! Léo! s'écria-t-il.

—Je suis là!... répondit une voix sur le bord opposé de la douve.

—Ami, le ciel t'a jeté pour venir ma délivrance, sois sans crainte pour ma vie..... mais renonce à notre réunion.....

—Que dis-tu?

—Je suis retenu par ce bourbier.

—Si près du port!..... Du courage!

—Non!... plus je lutte, plus j'enfonce.... je suis perdu.

—Oh! mais c'est impossible!.... Attends, je cours à ton aide.

Et comme le brave jeune homme se disposait à descendre la paroi glissante,

—Arrête! arrête! lui cria Frédéric d'un ton d'autorité; je te portrais avec moi! N'en fais rien, si tu m'aimes!

—Chut! murmura Léo.

—Oui, ce bruit d'armes; ces lumières qui approchent.... Tu te perdrais sans me sauver, te dis-je!

—Malheur! malheur! soupira Léo, sans se décider à quitter la place d'où il entendait la voix de son ami, dont il ne distinguait qu'à peine le haut du corps, car l'obscurité la plus complète les environnait et les cachait aux regards de la citadelle et des murs se laissaient deviner.

—Léo, répondit Trenck d'une voix épuisée, de moins ne t'éloigne pas sans me donner ta lettre.... Par grâce.... es lettre!

Le cri était pas venu sans munitions. Il avait sur lui des cordes et divers objets utiles dans l'aventure qu'il préparait. Il se hâta de lier dans son mouchoir le papier si vivement réclamé par son ami, et il le lança dans la direction de sa voix.

Après quelques efforts infructueux, Trenck finit par saisir le mouchoir et s'empara du précieux papier.

—Merci, écria-t-il, et adieu!

—Non! au revoir! répondit Léo.

Il s'échappa sur ce mot, et bien à temps, car il était à peine à dix pas, que les torches des gens du poste éclairaient le lieu de la scène.

(A continuer.)

CHEMINS DES PONTCHARTRAIN.

ARRANGEMENT D'HIVER.

A dater de DIMANCHE, 13 OCTOBRE, les convois partiront comme suit:

DU LAC.		DE LA VILLE.
7½ h. A. M.	Matin.	9 h. A. M.
4 h. P. M.	Soir.	5½ P. M.

Aller et Retour.

Les passagers qui désirent arrêter à la station de Milneburg doivent le prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Par ordre,

O. FANDELLY, Surintendant.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 155, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec pouvoir d'augmenter le capital à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivières; elle rend la perte aussi légère que les primes en sont basses et la place sûre.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président

H. FAIRFIELD, Secrétaire.

Directeurs:

J. B. Aimer, C. Wiltz,
W. B. Schmidt, Geo. Merz,
F. A. Leitz, Louis Schwarz,
J. Lallande, H. L. Mayer,
H. Zweibler, Chas Bendix,
Theo. Schmidt, Chas Leitz,
H. F. Klumpp, H. Binsse,
C. F. Forster, C. Claiborne,
F. Proh, D. H. Kenner-Gobi
J. W. Swarts, Julius Moerner,
D. Michel, E. Owens,
Aug. Kreeke,
H. Fairfield.

COMPAGNIE

d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866..... $366,313 33

Primes d'incendie.....	$231,422 94
Primes de marine.....	36,218 81
Primes de rivières.....	56,675 70— $366,315 85
Moins les risques non expirés.....	47,946 00
Risques expirés en 1866.....	3,943 66— 50,889 66
Montant net des primes.....	$315,427 29
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie.....	$102,194 95
Pertes sur marine.....	104,111 32
Pertes sur les rivières.....	16,047 25
	$224,353 48
Réassurances.....	10,043 11
Remboursements de vieux et de risques expirés.....	30,018 74
	40,061 85
Montant net des primes.....	$315,427 29
Pertes payées.....	184,291 63
Dépenses générales, comptes et intérêt de scrip.....	13,776 77
	24,897 20
	222,475 13
Revalorisation net.....	$ 92,952 16
L'actif de la Compagnie est réduit sûrement garantie par hypothèque.....	$180,294 92
Primes en voie de perception.....	65,364 62
Sous comptes en banque et en caisse.....	36,450 00
Intérêt accrue sur les obligations de la ville.....	17,700 00
Compagnie de la Banque de la Nouvelle-Orléans.....	1,000 00
Hospitalité Société.....	6,072 14
Compagnie Valentin Bay Bank.....	10,000 00
En caisse.....	37,128 18
	356,315 17
Montant net des primes.....	$315,427 29
Moins montant des primes payées pour cause quelle il a été remboursé le 1er juin 1866.....	127,955 00
Montant des primes pour lesquels nous sommes responsables.....	$ 99,154 8
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
En caisse.....	$356,490 97
Primes en voie de perception.....	65,364 62
Intérêt accrue sur les obligations de la ville.....	17,700 00
Actions de la Banque.....	170,700 00
Actions de la Compagnie de Gaz.....	5,000 00
Effets à recevoir.....	119,197 46
Effets garantis par hypothèques.....	180,294 92
Effets de l'Etat de Louisiane.....	1,000 00
Actions de la Banque Union Steam.....	1,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz.....	5,000 00
Bons de la ville.....	5,000 00
	$1,050,748 97
Moins: Intérêt de scrip, non reclamé.....	$ 6,000 00
Intérêt dû et non encore payé.....	34,577 00
Réclamations non réglées.....	7,935 00
	48,512 00
	$1,002,236 97

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 3 janvier 1867, par-devant moi, soussigné, juge de paix dûdit et pour la susdite paroisse, personnellement a comparu Henry Hyams, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, laquelle a fait et publié la déclaration ci-dessus et ci-contre, et a signé avec moi, notaire public, après lecture faite, et a prêté serment que les faits et déclarations contenus dans ladite déclaration sont vrais.

HENRY HYAMS.

Assermentée et signé par devant moi, ce 3 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende payable à compter du 15 janvier prochain.

Le tableau qui précède est une copie vraie des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit devant moi, ce 3 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende payable à compter pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866, et il sera mis des certificats pour établir ce dividende à partir de ce jour.

Les certificats émis pour l'année 1864 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

Les certificats émis pour l'année 1865 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

Les certificats émis pour l'année 1866 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende payable à compter pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866, et il sera mis des certificats pour établir ce dividende à partir de ce jour.

Les certificats émis pour l'année 1864 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

Les certificats émis pour l'année 1865 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

Les certificats émis pour l'année 1866 ne sont payés et il sera payé un intérêt de 6 par cent par année sur ces certificats pour toute la durée de leur existence.

CHARLES BRIGGS, Président.

A. CARRIÈRE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Jos. Carrière,	Jr.,
George A. Fosdick,	Jos. Jackson,
Chas. Parham,	E. H. Durell,
R. Bringier,	Alfred Delhomme,
E. Cramer,	Jos. Hincks,
Charles Laidlie,	G. Lecourt,
Jos H. Hearsey,	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Sykes,
Alfred Kenny	John Theriahli
A. R. Montgomery,	W. A. Violett
A. Fredicks,	D. Pingle,
A. F. Bodkin,	Wm. M. D-nald,
Geo. W. Dunbar,	Hector J. Pierce,
E. F. Hinchman,	Henry Hyams,
George W. Pence,	Henry H. Bryan

E. L. Wendelken,

12 mois—1m sam

Compagnie d'Assurance

MUTUELLE DES MARCHANDS

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1866..... $1,194,884 09

Les risques d'incendie..... $ 666,168 00
Les risques de rivières..... 471,115 09
Les risques de rivières..... 57,601 00

Total des primes..... $1,194,884 09

En moins: Primes non expirés le 31 décembre 1866..... $ 351,536 44
Primes remboursées..... 58,183 65

409,720 09

Montant net des primes..... $ 785,163 93

Montant net des primes du 31 mai 1866... $1,318,980 64
Pertes payées pour l'année..... 785,163 93
Sur les risques d'incendie..... $ 282,963 16
Sur les risques de marine..... 201,322 88
Sur les risques de rivières..... 301,322 88

$ 785,163 93

Montant net des primes du 31 mai 1866..... $ 533,816 71
Dépenses générales, frais de remboursement, 10 et ½ pour 100..... 79,200 70

$ 613,017 41

Intérêts, moins dépenses..... 1,240 27

$ 614,257 68

Bénéfice net..... $ 171,906 25

Montant net des primes au 31 mai 1866 $1,318,980 64
Moins le montant remboursé le 1er juin 1866..... 127,955 00

Montant des primes pour lesquels nous sommes responsables..... $1,191,025 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.....	$ 614,257 68
Intérêt dû et non payé sur les obligations de la ville.....	34,000 00
Actions de la Banque Union Steam.....	1,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz.....	5,000 00
Bons de la ville.....	5,000 00
	$ 659,257 68
Moins: Intérêts dû et non payé.....	$ 34,000 00
Réclamations non réglées.....	14,000 00
	48,000 00
	$ 611,257 68

Scrip de 1866 payable en juillet 1867..... $ 183,085 00
Primes non échues le 31 déc. 1866..... 357,316 00

540,401 00

Actif net..... $ 1,167,362 81

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 3 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer sur cet état, ses certificats de profit non encore payés, à partir du 15 février prochain, et de rembourser à partir de 1er février prochain, et de rembourser à partir de 1er mai prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir de cette époque, un intérêt de 6 par cent par année sur tous les certificats qui cesseront de rapporter intérêt.

Les Directeurs ont résolu de payer sur cet état, ses certificats de profit non encore payés, à partir du 15 février prochain, et de rembourser à partir de 1er février prochain, et de rembourser à partir de 1er mai prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir de cette époque, un intérêt de 6 par cent par année sur tous les certificats qui cesseront de rapporter intérêt.

CHARLES BRIGGS, Président.

A. CARRIÈRE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

John Pemberton,	Ed. Dresman,
Pierre Fourn,	David McClure,
Chs. Briggs,	F. Hasselin,
S. S. Kelly,	J. Morgan Ro
R. H. Lee,	L. P. Genella
M. Pratt.	

Justin Volkart vs. Victor Darensbourg

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 16,281. Cette cause a été fixée à moi adressé par l'Honorable Tribunal pour être entendue le LUNDI PREMIER AVRIL 1867, à se procéder le SAMEDI, vingt-trois de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, en la salle ci-dessus désignée, en la Nouvelle-Orléans, par l'Huissier soussigné, en la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication définitive aux enchères publiques et au plus offrant et dernier enchérisseur, des terrains et dépendances ci-après désignés, savoir:

Un terrain situé en faubourg Duverger, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné sous le No 2 dans le plan fait par Chas. Gay, borné par les rues Alix, Elisa, de la Frontière et Chas, mesurant 60 pieds de front sur la rue Duverger, sur la 1er mars 1842 et déposé au Greffe de Louis T. Caire, ci-devant notaire public de cette ville, en date du 24 février 1842, ledit terrain mesurant le dit terrain ci-dessus désigné, tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à Victor Darensbourg, en vertu d'un acte de vente passé devant Auguste Fabacher, notaire public, en date du 14 décembre 1866, dont l'expédition est enregistrée au Bureau des Hypothèques de cette ville, en date du 14 décembre 1866, aux pages 7 et 8 du livre No 4 de la Deuxième Section.

Conditions—Comptant, en monnaie fédérale.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Nicholson & Co. vs. Hugh Kennedy.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 16,899.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Tribunal de cette Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le LUNDI, le 26e jour de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville, en la Quatrième Cour de District de cette ville, il sera procédé à la vente publique et adjudication définitive de la propriété dont description suit:

Un terrain situé en la Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze (15) sur le plan fait par Louis Laurel, Lieutenant Ingénieur, et déposé au Greffe de Louis T. Caire, ci-devant notaire public de cette ville, en date du 14 février 1842, mesurant le dit terrain ci-dessus désigné, tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à Hugh Kennedy, en vertu d'un acte de vente passé devant Auguste Fabacher, notaire public, en date du 26 décembre 1866, dont l'expédition est enregistrée au Bureau des Hypothèques de cette ville, en date du 26 décembre 1866.

Conditions—Comptant, en monnaie fédérale.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1 fév—16, 20, 4-11 mars.

BUREAUX DE PASSAGE

DE LA COMPAGNIE "ATLANTIQUE",

de la ligne des

STEAMPS.

Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1866.

CETTE Compagnie, par ses steamers entre les ports de New York et Brest, touchant à Southampton, offre aux passagers une route directe pour les ports de France, de Suisse, d'Italie, d'Allemagne, etc. Le trajet de mer ne dure que dix jours, et les passagers ne sont point forcés de passer la nuit à bord des steamers, ce qui est un grand avantage pour les familles.

EDWARD ROBERT, Vice-Président.

W. H. NEILL, Président.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

VICTOR ROMAN, Agent.

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues pour l'année expirée le 31 décembre 1866..... $ 1,194,884 09

Primes sur les risques d'incendie.....	$ 666,168 00
" " " marine.....	471,115 09
" " " rivières.....	57,601 00
En moins, primes remboursées.....	$ 1,194,884 09
	3,909 00
Montant net des primes.....	$ 1,190,975 09

PERTES PAYÉES.

Perte par l'incendie.....	$ 685,561 66
Pertes sur mer.....	121,366 26
Pertes sur les rivières.....	315,190 22
Réassurances.....	$ 412,993 78
Dépenses générales taxes, intérêts, profits et pertes.....	186,913 13
	$ 64,915 75
Bénéfice net.....	$ 94,915—

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en propriétés foncières.....	$ 97,000 00
Place en hypothèques sur propriétés foncières.....	96,962 50
Place en bons de la ville et autres.....	108,500 00
Place en actions de banques.....	105,100 00
Placé en actions de compagnies d'assurances.....	50,000 00
Frais annuels.....	18,450 00
Effets.....	29,300 51
Prime en voie de perception.....	65,364 62
En caisse.....	344,102 3
	$ 1,006,961 16

Le tableau qui précède est une copie vraie des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

A. CARRIÈRE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 3 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865, P. me dans l'année expirée le 31 décembre 1866..... $ 96,264 09

Sur les risques d'incendie..... $ 76,168 72
Sur les risques de rivières..... 64,377 45

Total des primes..... $ 140,546 17

En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866..... $ 101,439 00
Primes remboursées..... 3,400 41

Montant net des primes..... $ 35,706 76

Pertes: Sur les risques d'incendie..... $ 99,277 42
Sur les risques de marine..... 53,142 56
Sur les risques de rivières..... 33,261 26

$ 218,516 24

Taxes..... 13,670 61
Réassurances..... 6,000 00
Dépenses générales, comptes d'escrives et intérêt de scrip..... 13,776 77
24,897 20

Revalorisation net..... $ 92,952 16

L'actif de la Compagnie est réputé sûr:

Effets garantis par hypothèque..... $ 180,294 92
Primes en voie de perception..... 65,364 62
Sous comptes en banque et en caisse..... 36,450 00
Intérêt accrue sur les obligations de la ville..... 17,700 00
Sur les risques de rivières..... 57,601 00
Compagnie de la Banque de la Nouvelle-Orléans..... 1,000 00
Hospitalité Société..... 6,072 14
Compagnie Valentin Bay Bank..... 10,000 00
En caisse..... 37,128 18
356,315 17

Montant net des primes du 31 mai 1866... $1,318,980 64
Pertes payées pour l'année..... 785,163 93
Sur les risques d'incendie..... $ 282,963 16
Sur les risques de marine..... 201,322 88
Sur les risques de rivières..... 301,322 88

$ 785,163 93

Montant net des primes du 31 déc. '66... $ 533,816 71
Dépenses générales, frais de remboursement, 10 et ½ pour 100..... 79,200 70

$ 613,017 41

Intérêts, moins dépenses..... 1,240 27

$ 614,257 68

Bénéfice net..... $ 171,906 25

Montant net des primes au 31 mai 1866 $1,318,980 64
Moins le montant remboursé le 1er juin 1866..... 127,955 00

Montant des primes pour lesquels nous sommes responsables..... $1,191,025 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse.....	$ 614,257 68
Intérêt dû et non payé sur les obligations de la ville.....	34,000 00
Actions de la Banque Union Steam.....	1,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz.....	5,000 00
Bons de la ville.....	5,000 00
	$ 659,257 68
Moins: Intérêts dû et non payé.....	$ 34,000 00
Réclamations non réglées.....	14,000 00
	48,000 00
	$ 611,257 68

Scrip de 1866 payable en juillet 1867..... $ 183,085 00
Primes non échues le 31 déc. 1866..... 357,316 00

540,401 00

Actif net..... $ 1,167,362 81

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 3 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende payable à compter pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 novembre. Ledit dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir de ce jour, sera payable à la place.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende payable à compter pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 novembre. Ledit dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir de ce jour, sera payable à la place.

DIRECTEURS:

J. Lecher, J. Millemberger,
A. Verloin DeGray, J. Lemarie,
Jhon Glendon, J. Arnaudau,
Jos. A. Shaw, T. Arnaudau,
O. Gaillard, C. Blanchin,
J. A. Sicard, E. Maillon,
A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

PILULES AUX HYPOPHOSPHITES

DE MOOG

Pharmacien, 2, rue Castiglione, Paris.

Les expériences faites dans les différents hôpitaux de Paris et de Londres ont démontré l'utilité incontestable des hypophosphites en général. Les travaux personnels de M. Moog, approuvés par un grand nombre de médecins, ont confirmé la haute vertu des hypophosphites à bases triples de chaux, quinine et manganèse. L'emploi de ces pilules se trouve indiqué dans les affections qui dépendent de l'affaiblissement des fonctions de la vie animale, et notamment dans les cas de paralysie du sang, rachitisme, scrofule, maladie de poitrine, névralgies, chlorose ou toutes autres prostrations, épuisement chez les femmes en couches ou chez les nourrices, suites de couches fatales, spermatorrhée, fièvres intermittentes et jaunes des pays tropicaux, etc., etc.

Note. Les Pilules aux hypophosphites sont prises avec avantage en même temps que l'huile de foie de morue.

NE SE VENDENT QU'EN FLACON TRIANGULAIRE

Prix: Le flacon de 100 Pilules, 5 fr. — Le flacon de 50 Pilules, 3 fr.

Avec instructions.

Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, chez M. Dufossat, droguiste; M. Louis Castel, et M. Schwich, pharmaciens; à New-York, chez MM. Johns Milhau et Fils, pharmaciens, 183, Broadway; à Mexico, chez M. Santin-Martin fils, droguiste; et à Havane, chez M. Henri Leuchsenring; et dans toutes les pharmacies de l'Etranger.

Compagnie d'